

Tarifs de location de la salle socioculturelle

Tarifs applicables pour l'année 2019

Les tarifs sont mis à jour en fin d'année pour application au 1^{er} janvier de l'année suivante.

Les réservations des années suivantes seront facturées aux tarifs applicables pour l'année concernée par les locations.

Types de location de salle et prestations complémentaires	Tarifs
Particuliers habitant en dehors de la commune, entreprises externes à la commune et organisateurs de spectacles	
Location en week-end (2 journées obligatoirement)	350 €
Location 1 journée hors week-end	175 €
Particuliers habitant la commune et entreprises domiciliées dans la commune : (50 % de réduction tarif externe)	
Location en week-end (2 journées obligatoirement)	175 €
Location 1 journée hors week-end	77 €
Location 1/2 journée en semaine (ex. : réunion de travail)	50 €
Location 1 journée en semaine, jusqu'à 50 personnes, du 1 ^{er} novembre au 31 mars	41 €
Location en week-end, jusqu'à 50 personnes, du 1 ^{er} novembre au 31 mars	82 €
Prestations complémentaires à la location de la salle	
Mise à disposition de la cuisine (incluant lave-vaisselle, réchauffe plats)	57 €
Location machine à café 160 tasses	10 €
Préparation et rangement de la salle sur demande spécifique (incluant préparation des tables, chaises et matériel)	80 €
Matériel audiovisuel	
Location vidéoprojecteur (pour usage exclusif dans la salle).	33 €
Mise à disposition de la sonorisation fixe de la salle (micro, amplificateur, enceintes, boucle d'induction magnétique)	33 €
Mise à disposition d'un paper board	10 €
Location de vaisselle (couverts, assiette, verres) et mise à disposition de matériel de cuisine : uniquement pour les habitants de la commune	20 €
Remise en conformité dégradation	
Locaux dégradés, matériel cassé ou détérioré lors de la location (prise en compte par l'assurance ou la caution versée, selon votre assurance).	valeur de remplacement à neuf
Verre cassé (tous formats)	2 €
Assiette plate cassée	3 €
Assiette dessert cassée	2 €

Toutes les locations (ou mises à disposition gratuites) nécessitent la **signature d'une convention**, avec la remise d'un **justificatif de police d'assurance**, le versement d'un **chèque de caution de 600€** et le versement d'arrhes d'un montant représentant 50% du coût de la location.